

truit comme les principaux châteaux féodaux de la région, à en croire son architecture, vers le milieu de Xème siècle ".

Le château de Faucigny fut abandonné par les Sires de Faucigny au commencement du XIIIème siècle, n'y laissant qu'une petite garnison, lui préférant le château de Chatillon mieux centré et situé sur un point de passage entre les vallées du Giffre et de l'Arve. Il est probable qu'Aymon II de Faucigny (1202 - 1253) ait été le premier sire de Faucigny à résider dans ce château de Chatillon, puisqu'en 1210 il appartenait encore à Turumbert de Chatillon et qu'en 1234 y fut célébré le mariage d'Agnès fille d'Aymon II avec Pierre de Savoie.

Mais Lucien GUY, explique également que certains historiens ont placé à la tête de cette famille un Sigefroi (fils de Conrad I comte de Genevois), gonfalonier de la Sainte-Eglise Romaine et Préfet du Prétoire Apostolique aux royaumes d'Arles et de Bourgogne.

Il cite encore le Chanoine Rannaud dans "la vie du Bienheureux Ponce De Faucigny", qui indique que "Sigefroi sera cité dans un bulle du Pape Léon IX, qu'il aurait épousé une Michelle Colonna, fille d'une célèbre famille romaine ". Il cite également le Prince De Faucigny Lucinge dans "La Maison de Faucigny" qui prétend que, "Aymerard était le frère de Louis, sire de Féterne. Tous deux étaient fils de Guy de Féterne, qui, lui-même était fils de Guiffred, premier vicomte de Savoie, fils lui-même de l'empereur Louis l'Aveugle, roi de Provence, qui descendait de Saint Engelbert et des rois de Kent ".

Lequel de ces différents auteurs détient la vérité ? En l'absence d'écrit ou de preuve formelle sur les origines d'Aimerard nous resterons prudents, mais il est toutefois vraisemblable qu'Aymerard, soit descendant de chefs locaux devenus riches, puissants et redoutés.

Dans un prochain article, nous aborderons la descendance d'Aimerard d'où sont issues, les différentes lignées, telles que : les Faucigny-Lucinge, les De Thoire-Boussy, les De Blonay, les Fresnay, les La Tour, les Compeys, les Sallanches, les d'Oron, les Chollex, Les Alamans de Saint Jeoire, du Bugey, de Valbonnais, d'Aubonne, les Greysier, Grésy, Albens, Cessens, les De Chuyt ou Chemvis, les Arenthon, Bellecombe, Arbusigny.

A suivre

A. Jolivet

Avec mes sincères remerciements à Monsieur Paul Guichonnet, Doyen de la Faculté de Genève, pour la précieuse documentation qu'il a aimablement mis à disposition.

Bibliographie :

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE GENEVE : Regeste Genevois. 1866.

L GUY : Bonneville et le Faucigny. Bonneville 1921.

Cte E.AMEDEE DE FORAS : Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie.

CHANOINE RAUNAUD : La Vie du Bienheureux Ponce de Faucigny.

JEAN PRIEUR, AIME BOCQUET, MICHEL COLARDELLE, JEAN-PIERRE LEGUAY,

JEAN LOUP, JEAN FONTANEL. La Savoie des origines à l'An Mil. 1983.

JEAN-PIERRE LEGUAY. Les Mérovingiens en Savoie.

COUP D'OEIL SUR FAUCIGNY

Saviez vous que la délibération demandant l'installation du téléphone remonte au 24 Décembre 1922. Elle était rédigée en ces termes :

"Le Maire soumet au Conseil Municipal une communication de Monsieur le Préfet en date du 18 Novembre dernier relative à l'installation du téléphone, proposant que la Commune de Faucigny soit comprise dans le 9 ème projet d'extension du réseau.

Le Conseil,

Sur l'avis du Maire manifeste le désir que la Commune de Faucigny soit comprise dans le 9ème projet d'extension téléphonique et s'engage à fournir le local, à rémunérer le gérant et assurer la remise des télégrammes et appels téléphoniques".

A noter que la Commune avait auparavant (à partir de 1901), refusé d'adhérer aux différents projets d'extensions du réseau téléphonique proposés et pour cause la participation demandée, équivalait au montant global d'un budget annuel. Les projets par la suite, furent mis en sommeil à l'approche et pendant la guerre 1914 -1918

Le premier projet d'adduction d'eau devant desservir le Chef-Lieu, dont les écoles, fut approuvé par délibération en date du 19 Novembre 1911.

Le choix s'était porté sur la source de Chez Pellet au détriment de celle de Chez Moiron.

Le choix se fit, selon les termes de la délibération : "l'eau de la source de Chez Pellet paraissant plus pure et plus rapprochée du Chef-Lieu que celle de Chez Moiron..."

Par délibération en date du 5 Novembre 1923 le Conseil Municipal, devait déterminer la part de contribution de la Commune pour la future construction du réseau d'alimentation électrique et la consistance du réseau d'éclairage public, l'installation de ce dernier devant être faite gratuitement.

Cette délibération mentionnait : "le Maire est autorisé, à passer l'acte de concession, à signer le cahier des charges et arrêter le modèle de police d'abonnement, proposés en participation par l'Association Force et Lumière du Canton de Boège. Les services des Ponts et Chaussées sont désignés, pour assurer le contrôle communal de la concession ".